



Jean-François MARTINEZ,
Maire de Saint Martin de Laye
et son Conseil Municipal
souhaitent que cette nouvelle année
vous apporte à tous la joie, le bonheur
et l'espérance d'un monde meilleur.



Vous êtes cordialement invités
à la cérémonie des vœux
qui aura lieu le
vendredi 27 janvier 2017
à **19h00** à la salle des fêtes.

Informations communales

État civil 2016

Naissances

Naïla WALLET	19 Janvier
Nolan DECIDOUR	1er Avril
Lorys BOUCARD	23 Avril
Lucas COURAUD	09 Mai
Evann MOREAU	15 Juillet
Roxane PETROWSKI	16 Septembre
Léandro TERRIER	27 Décembre

Mariages

Nous n'avons eu aucun mariage en 2016 célébré sur notre commune.

Nouveaux habitants...

Nous avons le plaisir d'accueillir sur notre commune, les familles :

GIROUARD - TAVERGNE	Le Bourg
PETROWSKI	Grange
HENRY - MONTIEL	Grange
CHAPELEAU	Malfard
BAUNAY - BECK	Grillet

Décès

ELLEAUX Pascal	le 24 Mars
POUPELIN Jean-Michel	le 12 Juillet
DREVELLE Jean	le 07 Août
LANCUENTRE Christian	le 03 Septembre
CHAGNAUD Marcelle	le 18 Septembre
VRILLEAU Serge	le 03 Octobre
RENOU Jean-Louis	le 12 Octobre
LECOQ Didier	le 27 Novembre

INSEE

En 2016 l'INSEE a procédé au recensement de la population de notre commune.

Il en résulte qu'au 1er Janvier 2017, Saint Martin de Laye accueille désormais 545 habitants.

ECOLE

La Commune propose aux familles, pour la nouvelle année, la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement du périscolaire (cantine, garderie, activités périscolaires).

SMICVAL

Vous trouverez ci-joint le calendrier de collecte 2017.

Informations communales (suite)

ENVIRONNEMENT

Notre commune soutient et encourage une gestion plus écologique du domaine public. Elle s'engage, dès maintenant, en faveur du « zéro phyto ». Cette mesure conduit à l'abandon, peu à peu, des produits phytosanitaires dans les espaces publics, cimetière, école, routes etc...

SORTIE DU TERRITOIRE FRANCAIS

A compter du 15 janvier 2017, une autorisation de sortie du territoire est obligatoire pour tout mineur partant en vacances ou en voyage scolaire, hors du territoire français, et sans un titulaire de l'autorité parentale. Il vous faudra alors compléter le formulaire ci-après et le joindre à la pièce d'identité du mineur.

Informations diverses

SMIC

Le nouveau montant horaire brut du SMIC est porté à **9.76 €** au 1er janvier 2017 (9.67 € en 2016).

TIERS PAYANT

Les professionnels de santé doivent appliquer le tiers payant partiel aux assurés atteints d'une affection de longue durée ainsi qu'aux femmes enceintes qui bénéficient de l'assurance maternité.

DIVORCE

les époux souhaitant divorcer par consentement mutuel ne vont plus passer nécessairement devant le juge. Cette réforme fait suite à la loi de modernisation de la justice du XXI siècle (article 50)

CONGE DE PROCHE AIDANT

A partir du 1er janvier 2017 les salariés peuvent bénéficier du congé de proche aidant. Ce congé se substitue au congé de soutien familial et élargit le champ des salariés pouvant en bénéficier et le champ des personnes aidées.

PRELEVEMENT D'ORGANES

A la suite de la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, la législation sur le consentement présumé au don d'organe et le refus de prélèvement évolue. Désormais, toute personne est considérée comme donneur d'organe sauf avis écrit.

INFRACTIONS ROUTIERES

Les employeurs sont tenus de communiquer aux services de police ou de gendarmerie l'identité et l'adresse du salarié ayant commis une infraction au code de la route, constatée par radar .

PIECES DETACHEES

Les professionnels de l'automobile sont dans l'obligation de proposer une pièce de réemploi à la place d'une pièce neuve pour l'entretien ou la réparation du véhicule de leurs clients, qui peuvent l'accepter ou la refuser.

CIGARETTES

Les emballages non conformes aux paquets neutres sont totalement interdits à la vente au 1er Janvier 2017.

TIMBRES

Le prix des timbres va augmenter (+0.63 % pour une lettre prioritaire et +0.43 % pour une lettre verte).

GAZ

Les tarifs réglementés du gaz ont augmenté en moyenne de 2.6 % au 1er décembre 2016.



1 boulevard Haute-Gironde
smicval

Pour toutes demandes ou informations sur le tri de vos déchets sur www.smicval.fr ou au 05 57 84 74 00

Calendrier de collecte SAINT-MARTIN-DE-LAYE 2017

Ordures ménagères résiduelles
 Papiers et emballages recyclables

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Dim 1 Férié	Mer 1	Mer 1	Sam 1	Lun 1 Férié	Jeu 1	Sam 1	Mar 1	Ven 1	Dim 1
Lun 2	Jeu 2	Jeu 2	Dim 2	Mar 2	Ven 2	Dim 2	Mer 2	Sam 2	Lun 2
Mar 3	Ven 3	Ven 3	Lun 3	Mer 3	Sam 3	Lun 3	Jeu 3	Dim 3	Mar 3
Mer 4	Sam 4	Sam 4	Mar 4	Jeu 4	Dim 4	Mar 4	Ven 4	Lun 4	Mer 4
Jeu 5	Dim 5	Dim 5	Mer 5	Ven 5	Lun 5 Férié	Mer 5	Sam 5	Mar 5	Jeu 5
Ven 6	Lun 6	Lun 6	Jeu 6	Sam 6	Mar 6	Jeu 6	Dim 6	Mer 6	Ven 6
Sam 7	Mar 7	Mar 7	Ven 7	Dim 7	Mer 7	Ven 7	Lun 7	Jeu 7	Sam 7
Dim 8	Mer 8	Mer 8	Sam 8	Lun 8 Férié	Jeu 8	Sam 8	Mar 8	Ven 8	Dim 8
Lun 9	Jeu 9	Jeu 9	Dim 9	Mar 9	Ven 9	Dim 9	Mer 9	Sam 9	Lun 9
Mar 10	Ven 10	Ven 10	Lun 10	Mer 10	Sam 10	Lun 10	Jeu 10	Dim 10	Mar 10
Mer 11	Sam 11	Sam 11	Mar 11	Jeu 11	Dim 11	Mar 11	Ven 11	Lun 11	Mer 11
Jeu 12	Dim 12	Dim 12	Mer 12	Ven 12	Lun 12	Mer 12	Sam 12	Mar 12	Jeu 12
Ven 13	Lun 13	Lun 13	Jeu 13	Sam 13	Mar 13	Jeu 13	Dim 13	Mer 13	Ven 13
Sam 14	Mar 14	Mar 14	Ven 14	Dim 14	Mer 14	Ven 14 Férié	Lun 14	Jeu 14	Sam 14
Dim 15	Mer 15	Mer 15	Sam 15	Lun 15	Jeu 15	Sam 15	Mer 15 Férié	Ven 15	Dim 15
Lun 16	Jeu 16	Jeu 16	Dim 16	Mar 16	Ven 16	Dim 16	Mer 16	Sam 16	Lun 16
Mar 17	Ven 17	Ven 17	Lun 17 Férié	Mer 17	Sam 17	Lun 17	Jeu 17	Dim 17	Mar 17
Mer 18	Sam 18	Sam 18	Mar 18	Jeu 18	Dim 18	Mar 18	Ven 18	Lun 18	Mer 18
Jeu 19	Dim 19	Dim 19	Mer 19	Ven 19	Lun 19	Mer 19	Sam 19	Mar 19	Jeu 19
Ven 20	Lun 20	Lun 20	Jeu 20	Sam 20	Mar 20	Jeu 20	Dim 20	Mer 20	Ven 20
Sam 21	Mar 21	Mar 21	Ven 21	Dim 21	Mer 21	Ven 21	Lun 21	Jeu 21	Sam 21
Dim 22	Mer 22	Mer 22	Sam 22	Lun 22	Jeu 22	Sam 22	Mar 22	Ven 22	Dim 22
Lun 23	Jeu 23	Jeu 23	Dim 23	Mar 23	Ven 23	Dim 23	Mer 23	Sam 23	Lun 23
Mar 24	Ven 24	Ven 24	Lun 24	Mer 24	Sam 24	Lun 24	Jeu 24	Dim 24	Mar 24
Mer 25	Sam 25	Sam 25	Mar 25	Jeu 25 Férié	Dim 25	Mar 25	Ven 25	Lun 25	Mer 25
Jeu 26	Dim 26	Dim 26	Mer 26	Ven 26	Lun 26	Mer 26	Sam 26	Mar 26	Jeu 26
Ven 27	Lun 27	Lun 27	Jeu 27	Sam 27	Mar 27	Jeu 27	Dim 27	Mer 27	Ven 27
Sam 28	Mar 28	Mar 28	Ven 28	Lun 28	Mer 28	Ven 28	Lun 28	Jeu 28	Sam 28
Dim 29	Mer 29	Mer 29	Sam 29	Lun 29	Jeu 29	Sam 29	Mar 29	Ven 29	Dim 29
Lun 30	Jeu 30	Jeu 30	Dim 30	Mar 30	Ven 30	Dim 30	Mer 30	Sam 30	Lun 30
Mar 31	Ven 31	Ven 31	Mer 31	Mer 31	Ven 30	Lun 31	Jeu 31	Sam 30	Mar 31

CHANGEMENT DE JOUR DE COLLECTE À PRÉVOIR EN FIN D'ANNÉE

RESTEZ ATTENTIF AUX COMMUNICATIONS DU SMICVAL

- La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue l'après-midi, veillez à bien sortir votre bac dès le matin.
 - La collecte des papiers et emballages recyclables s'effectue le matin, veillez à bien sortir votre bac dès la veille au soir.
- En cas de jours fériés, les collectes sont rattrapées le samedi SUIVANT au matin, veillez à bien présenter vos bacs la veille au soir.



Compostage individuel

Tontes, marc de café, cartons souillés, coquilles d'œufs, fleurs fanées, épiluchures de fruits et de légumes, papiers essuie-tout...



Des formations gratuites sont accessibles par le SMICVAL



Papiers et emballages recyclables



en VRAC sans sac

• **Tous les Papiers**
Magazines, journaux, prospectus, enveloppes, catalogues...



• **Bouteilles et Flacons plastiques**
N'écrasez pas les bouteilles en plastique



• **Cartons, Briques alimentaires**



• **Boîtes de conserve, Aérosols, Canettes**



Videz les boîtes de conserve

Verre

Apport volontaire



Enlevez les bouchons et les couvercles



Textile

Apport volontaire

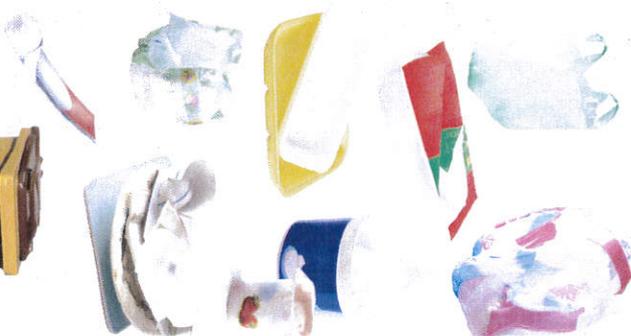


- Placez-les dans un sac fermé
- Attachez les chaussures par paire
- Vêtements en bon état, usagés ou déchirés mais non souillés



Ordures ménagères résiduelles

• **Déchets non recyclables**
Films plastique, pots de yaourt, barquettes plastique, barquettes polystyrène, couches, ampoules à incandescence



Pôle Recyclage le plus proche

ST-DENIS-DE-PILE
8, route de la Pinière
Tél. 05 57 84 74 00

COUTRAS
ZI Eygreteau
Tél. 05 57 84 74 00

Présentation obligatoire



Pôle Recyclage

Déchets acceptés :



Meuble, végétaux, cartons, gravats, déchets spécifiques, électrique, métaux, bois...



smicval
Laboratoire Haute-Circuite

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ADHESION AU SERVICE D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 ont transféré aux communes la compétence de la délivrance des autorisations de construire, tout en bénéficiant gracieusement de l'aide des services instructeurs de l'Etat.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR, du 24 mars 2014, est venue modifier ce schéma organisationnel en limitant l'accompagnement des communes par l'Etat.

Le Pôle Territorial du Grand Libournais propose un service d'instruction mutualisé à l'échelle de son territoire.

Les communes restent cependant pleinement compétentes en matière de planification et de délivrance des autorisations de construire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'adhésion au service d'instruction proposé par le Pôle Territorial du Grand Libournais

REEVALUATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le conseil municipal décide l'augmentation du taux communal de la taxe d'aménagement de 3 à 3.30%

PRESENTATION DES RAPPORTS DU SIEPA NORD LIBOURNAIS EAU ET ASSAINISSEMENT

Les rapports annuels du président sur les prix et la qualité du service public des services Assainissement non collectif et Eau Potable doivent être présentés au conseil municipal avant le 31 décembre 2016.

Ces rapports sont à votre disposition.

ADHESION DES COMMUNES DE BONZAC, COUTRAS, GENISSAC LES PEINTURES, SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE, SAINT MARTIN DE LAYE ET SAINT SEURIN SUR L'ISLE AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE FOURNITURES D'ENTRETIEN

Le conseil municipal approuve l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures d'entretien des communes de Bonzac, Coutras, Génissac Les peintures, Saint Christophe de Double, Saint Martin de Laye et Saint Seurin sur l'Isle,

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »

Le conseil Municipal décide d confirmer l'adhésion de la commune de Saint Martin de Laye au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

GESTION DIFFERENCIEE « ZERO PHYTO »

Un pré diagnostic de la commune a été établi par les services de la CALI et du SMICVAL dans le cadre du plan national « Eco Phyto », prévoyant à compter du 1er janvier 2017, l'interdiction de l'usage des pesticides dans les espaces publics.

Pour atteindre le « zéro phyto », la commune doit se positionner quant aux suites concrètes qui seront données à ce pré-diagnostic. En effet, des aides financières pourront être délivrées aux communes qui s'engagent dans cette démarche (subvention pour l'achat de vivaces / arbustes / couvre-sol / mis en place d'enherbement dans les allées du cimetière / mise en place de signalétique à destination du public et des administrés...)

Le conseil municipal souhaite que la commune s'engage en faveur du « zéro phyto » conduisant à l'abandon des produits phytosanitaires dans les espaces publics et une gestion plus écologique.